

**COMITE TUNISIEN**  
**d'INFORMATION**  
**et de DEFENSE des**  
**Victimes de la Répression**



ADRESSE EN FRANCE : Jean GATTEGNO — B.P. 397  
75025 - Paris - Cedex 01  
CCP. La Source 33-34906

BULLETIN **n° 10**

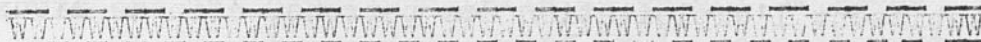
M A I

**74**





PARIS, UNE ARRIERE BASE SURE ET SOLIDAIRE DE LA  
LUTTE DE NOS CAMARADES A TUNIS .....



L'écho favorable qu'a trouvé la lutte de la jeunesse intellectuelle parmi la classe laborieuse a dépassé les frontières de la Tunisie. Il a trouvé de grandes raisons à Paris qui prennent l'allure de coups de gong.

Une première assemblée générale s'est tenue le mardi 23 avril à la Maison de Tunisie. Prés de 250 étudiants y étaient présents. Cette assemblée générale a été appelée par le C.A. L.-U.G.E.T. . Tous les orateurs, dans une atmosphère de combattivité, ont dénoncé :

- les horreurs commises par la police du régime sur les militants en détention;
- la répression qui s'abat sur les militants démocrates et révolutionnaires qui luttent pour le droit à la liberté et à la justice ;
- les procès fallacieux qui donnent une idée précise de la séparation des pouvoirs en Tunisie.

Ils ont d'autre part affirmé leur soutien à la lutte de leurs camarades à Tunis et ont exigé :

- la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus politiques en Tunisie ;
- la tenue d'un congrès extraordinaire de l' U.G.E.T. .

Les délégués des organisations sœurs et amies ont apporté leur soutien à la lutte que mène la jeunesse tunisienne et ce en dénonçant la répression qui sévit en Tunisie et dans leurs pays d'origine.

A PROPOS DE LA VISITE D'UN  
MINISTRE ...

A l'issue de ce meeting la visite du fasciste Sayah a été annoncée. Une commission s'est créée ce soir pour l'accueillir et étudier les buts de cette visite et la façon selon laquelle les étudiants peuvent la dénoncer et la mettre en échec .

Cette commission a vu son travail couronné de succès. Il était clair que ce ministre était à Paris pour "poignarder" le mouvement étudiant dans le dos en essayant de mettre sur pied des cellules destouriennes; il était clair qu'il était venu à Paris pour embrigader les travailleurs tunisiens qui subissent l'exploitation des patrons, afin de mieux les contrôler et de briser en eux toute velléité de lutte ou d'union. Mais des démocrates étaient là et veillaient à ce que rien de tel ne se passe. Devant la mobilisation des étudiants Sayah a annulé toutes ses rencontres publiques avec les ouvriers. Il s'est transformé en "fantôme" qui hantait uniquement l'enceinte de l'ambassade, mais ne se risquait jamais dehors. Plus, certaines réunions, telles que celle de Massy-Palaiseau, où Sayah devait se rendre, se sont transformées en forum où les ouvriers ont dénoncé le régime répressif du Destour, où ils ont démasqué la nature exploiteuse et anti-populaire de l'Etat et où ils ont formé un Comité pour défendre leurs intérêts, conscients qu'ils sont que les problèmes des travailleurs ne seront résolus que par la concertation et l'unité entre les travailleurs.

#### LA GREVE DE LA FAIM ...

Une deuxième Assemblée Générale d'information s'est tenue le lundi 29 avril à la Maison de Tunisie en présence de 350 étudiants et ouvriers environ. A la fin de l'assemblée, 18 étudiants tunisiens ont déclenché une grève de la faim pour protester contre la répression barbare qui s'abat sur les étudiants à Tunis. Dès le deuxième jour de la grève, un ouvrier tunisien et deux étudiants iraniens les rejoignaient par solidarité. Ainsi la lutte s'était élargie. Face à la répression, le combat de l'étudiant et de l'ouvrier est désormais le même, puisque l'ennemi est commun et le but à atteindre est identique. Face à la répression qu'exercent les régimes bourguibiste et le régime du Shah, tous les démocrates épris de justice se dressent pour former un barrage solide et pousser un cri de désapprobation qui ne fera que gonfler leurs rangs.





7

VISITE DE RENE DUMONT: GREVE DE LA FAIM  
A LA MAISON DE TUNISIE

Après avoir été protesté contre la démolition en cours de la Cité Fleurie, Bd Arago, René DUMONT s'est rendu le 3.5.74, à 16 h à la Maison de TUNISIE, Cité Universitaire où une vingtaine d'immigrés (étudiants) tunisiens et iraniens font la grève de la faim depuis le 29 avril.

Monsieur René DUMONT fut informé des raisons de cette grève de la faim : les grévistes entendent protester contre la détention de plus d'une centaine de leurs camarades à Tunis. Ils s'élèvent contre le retrait de grâce concernant 5 détenus politiques dont Gilbert Naccache, ancien élève de DUMONT à l'Agro.

Les grévistes ainsi qu'au 9 rue Bulong, luttent pour l'amélioration des conditions de vie, de tout les immigrés en France.

René DUMONT se déclare particulièrement sensible, à la dégradation des libertés en TUNISIE d'autant qu'il connaît bien G. MACCACHÉ, pour lequel il était venu témoigner à Tunis en 1968. René DUMONT dénonce la collaboration policière entre la France et la Tunisie, qui porte atteinte aux libertés et aux droits des immigrés, et proteste contre le fait que la police tunisienne puisse agir impunément en France.

Il s'élève contre l'accord d'extradition publié le 17 mars 1974, et la circulaire FONTANET-MARCELIN, toujours en vigueur.

René DUMONT se félicite de ce que les grévistes aient pris contact avec AMNESTY INTERNATIONAL au sujet des abus de droits et de la torture qui malheureusement sévissent dans leur pays.

COMITE DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE  
RENE DUMONT

Paris le 3/5/1974

TELEGRAMME DE PROTESTATION DES OUVRIERS TUNISIENS  
IMMIGRES A PARIS :

Nous immigrés Tunisiens réunis le 5.5.1974 au 181, rue de Charonne à Paris, en vue de créer un Comité pour la création d'une Section de l'UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS TUNISIENS en FRANCE, nous dénonçons la répression qui s'abat sur notre peuple, et nous exigeons la libération de tout les détenus politiques.

TELEGRAMMA DE L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS MORD AFRICAINS  
EN FRANCE

Les étudiants Maghrébins protestent énergiquement contre les condamnations des étudiants. Mesures d'intimidation enseignants. Violation enceinte universitaire. Exigent la libération immédiate des détenus politiques. Respect libertés syndicales et démocratiques.

U.F.M.A.F.

BIENTOT LE N° 11 DE NOTRE BULLETIN

dans ce prochain numéro :

- Historique de la répression en Tunisie
- Témoignages sur les luttes du mois d'avril
- Motion des professeurs universitaires contre la répression

## GRÈVE DE LA FAIM DE LA RUE DULONG

37 travailleurs immigrés, Tunisiens, Pakistanais, et Mauriciens, ont déclenché le 21 mars 74 une grève de la faim dans le local paroissial de la rue Dulong leur but: lutter, une fois de plus, pour obtenir contrat et carte de travail, et pour l'abrogation de la circulaire Fontanet-Marcellin.

Cette grève de la faim prend sa place dans la longue lutte qu'ont menée pendant toute l'année 1973 les travailleurs immigrés dans toute la France pour lutter contre la circulaire sévère Fontanet-Marcellin et les conditions de vie en France.

Après 20 jours de grève de la faim et une Manifestation dans les rues de Paris où ils ont participé malgré leur santé, les grévistes de la faim ont obtenus " des mesures exceptionnelles et humanitaires", c'est à dire la promesse du contrat de travail suivi de l'obtention plus tard de la carte de travail et de séjour.

Ces promesses faites, en période électorale, n'ont pas été tenues mais les grévistes et ceux qui les soutenaient étaient restés mobilisés et demeuraient unis rue Dulong. Et face aux carences de l'administration française ils poursuivaient leur lutte: d'une part la rue Dulong est devenu un axe d'agitation pour de nombreux ouvriers immigrés se trouvant dans la même situation.

D'autre part les grévistes ont participé à de nombreuses manifestations: == Celle du premier mai

== Passablement devant la Bourse du travail le 6 mai en présence de René DUMONT, rassemblement suivi d'un grand meeting à la rue Dulong au cours duquel une lettre exprime 5 revendications:

- ++ Carte de travail
- ++ Carte de séjour
- ++ Formation professionnelle accélérée
- ++ Indemnités en attendant le contrat de travail
- ++ Logement décent

a été adressé comme ultimatum de 24h au ministre du travail.

Cette détermination des grévistes à poursuivre leur action et le soutien de tous les démocrates français émus par la menace des Pakistanais de se suicider par le feu ont permis la victoire. Celle-ci a été arrachée dans les locaux même de la direction du travail lors de son occupation par les grévistes et les comités de soutien.

Cette nouvelle grève de la faim a contribué à faire l'unité des travailleurs immigrés de différentes nationalités et montre la détermination des travailleurs immigrés de lutter contre la circulaire sévère Fontanet-Marcellin et que la lutte entamée en 1974 est loin d'être arrêtée.

---

TOULOUSE : GRÈVE DE LA FAIM POUR DÉNONCER LA  
LA RÉPRESSION DU DESTOUR

Trois étudiants tunisiens et un français ont commencé une grève de la faim. Elle a démarré à Toulouse pour protester contre les méthodes fascistes du destour et le régime de Bouguila et la répression qui s'abat sur le mouvement populaire (des centaines de prisonniers politiques sont torturés)

D'après le communiqué de presse du Comité d'Information et de Soutien aux Victimes de la Répression en Tunisie  
publié dans Libération au mois de mai

INFORMATIONS SUR LES LUTTES DE  
NOTRE PEUPLE

A TUNIS : Nouvelles arrestation Abdallah Day Chebbi est de nouveau arrêté  
M'Hirsi Noncef étudiant en 3e année lettres française à Tunis est ar-  
rêté depuis un mois.

Grève des taxis le 27 mai contre la hausse des prix et particulie-  
rement celui de l'essence.

L'INSTRUCTION DU PROCES : en vue du procès des militants arrêtés  
depuis novembre 73 se poursuit. Actuellement 243 personnes sont in-  
culpées. Les chefs d'inculpations sont :  
- Reconstitution de ligue  
dissoute  
- Atteinte à la sûreté inte-  
rieure de l'Etat  
- Atteinte au prestige du  
chef de l'Etat et au gouvernement  
- Diffusion de fausses nouvelles

Des militant après avoir été libérés sans conditions en décembre, jan-  
vier, février derniers ont été reconvoqués par le juge d'instruction  
et inculpés parmi eux : Hedi Zenzemi, Lasmir Ibrahim, Koureddine Jerbi  
Nejet Lakhal, Falthom Triki, Faouda El Charbi, Rabia Eddridi, Oumrane  
Allouane, Youssef Eghidi, Lahik Narsit, Koureddine Mahfoud.

A GABES : Lundi 9 avril arrestation de 3 personnes :

-- 2 professeurs : Fetah Thabet, Lahik Zoubi

-- et un assistant social : Lahik Mahjoubi

pretexte de l'arrestation : après perquisition de leur domicile on  
avait trouve chez eux des publications interdites.

Ces trois personnes ont été transférées dès le lendemain 9 avril à la  
DST à Tunis puis relâchées après interrogatoire le 22 avril.

A la veille de la visite de Bourguiba le 5 avril à Gabès un grand  
nombre d'élèves a été arrêté pour avoir crié des hostilités à Bour-  
guiba et avoir distribuer des tracts. Ils furent libérés 10 jours après.

A GAFSA : A la suite de la hausse du prix du phosphate qui a triplé a  
eu lieu une distribution de tracts le 22 avril pour revendiquer des aug-  
mentations des salaires.

A MENZEL-FOURGUEIA : Le 2 mai, grève des ouvriers de Firestone, soutenue  
par les cadres de l'usine qui se sont solidarisés avec les ouvriers.

COLLABORATION PLUS OUVERTE ENTRE LES POLICES FRANCAISES ET TUNISIENNES

La police française délègue ses pouvoirs à la police tunisienne en  
France. Ainsi au début du mois de mai lors de la visite de Zanouni  
en France les barbouzes du destour ont remplacé les flics français  
pour réprimer l'immigration tunisienne :

A SAINT-ETIENNE : lors d'une réunion, l'entrée de la salle était  
gardée par un service d'ordre de barbouzes tunisiens armés.

A LYON : de même un service d'ordre de policiers tunisiens armés a  
empêché 7 ouvriers tunisiens qui voulaient assister à la réunion les  
barbouzes n'ont pas hésité à tirer en l'air.

A TOULON : un barbouze tunisien a perquisitionné chez un ouvrier tuni-  
sien et ayant trouvé un exemplaire du journal "Le Travailleur Tunisien"  
a remis cet ouvrier à la police française qui l'a immédiatement rapa-  
trié en Tunisie.

A BAS LA DEPRESSION EN TUNISIE  
TRANSFORMONS LE PROCES DE NOS CAMARADES EN PROCES DU  
REGIME DESTOURIEN  
LIBERE POUR TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUE

MAI 74

PROCÈS

LUTTES

BILLET

Le Monde Tunisie 11-5-74

Contestation et répression

La justice tunisienne n'y va pas de main morte avec les étudiants accusés de « violences », de « voies de fait » ou autres « actes inconsidérés » sur les quarante qui avaient été condamnés... mois dernier à de la prison ferme, vingt-neuf viennent de voir leur peine portée en appel de un an à dix-huit mois de prison (le Monde du 23 avril et du 10 mai). Même s'il s'agit d'« agitateurs » incorrigibles qui provoquent des désordres nuisibles à l'enseignement, on peut douter qu'une telle sévérité soit de nature à favoriser cet apaisement à l'université, que semble pourtant souhaiter le gouvernement, si l'on en juge par les exhortations répétées du ministère de l'éducation : depuis le 17 avril, les facultés de Tunis sont d'ailleurs paralysées par une grève plus « dure » et plus suivie que les précédentes, et il est peu vraisemblable que les cours puissent reprendre avant la clôture officielle, fixée au 18 mai. L'année universitaire s'achève donc sur une nouvelle épreuve de force entre les autorités et les étudiants.

Cette crise a pour origine un « incident » qui aurait sans doute pu être circonscrit : quelques étudiants avaient « rossé », en mars dernier, un de leurs camarades, qui était aussi un policier... Mais ce fut alors l'engrenage classique : arrestations, premières condamnations, recrudescence de l'agitation sur le campus, nouvelles arrestations suivies de condamnations, etc. A la rigueur de la police et de la justice, les étudiants répondaient par l'indignation et la grève.

L'émotion suscitée dans les milieux universitaires — et pas seulement étudiants — par les verdicts d'avril était encore amplifiée par la décision de M. Bourguiba d'abroger les décrets de grâce qu'il avait pris, en 1970, en faveur de cinq opposants d'extrême gauche — d'anciens étudiants — qui, à force d'être traqués, ont fini par apparaître comme des symboles de l'opposition et de la répression. Deux d'entre eux, MM. Gilbert Naccache et Nourredine Ben Khader, ont été arrêtés en 1968

pour leurs activités au groupe d'extrême gauche Perspectives, libérés en 1970, assignés à résidence, et, de nouveau, condamnés à un an de prison au début de 1973 pour « reconstitution de ligue dissoute ». Les trois autres, MM. Ben Othman, Hachemi Troudi et Abdallah Rouissi, ont également été arrêtés à plusieurs reprises depuis leur première condamnation en 1968. Tous les cinq, depuis six ans, vont de prison en résidence surveillée. Les uns attendent d'être, à nouveau, jugés, les autres doivent désormais — s'ils ne subissent pas d'autres verdicts entre-temps — purger le reliquat de la peine à laquelle ils ont été condamnés en 1968, c'est-à-dire plus de quatorze ans pour MM. Naccache et Ben Khader, et dix ans pour M. Ben Othman.

Pourquoi cette rigueur ? D'après le ministère tunisien de la justice, « les poursuites engagées actuellement contre ces individus, pour atteinte à l'ordre public, établissent que la condition susceptible de bonne conduite... pour bénéficier de la mesure de grâce, n'a pas été respectée ». Selon leurs proches, ils sont détenus depuis des mois dans des conditions d'isolement telles qu'on ne peut raisonnablement les impliquer dans les récents troubles à l'université ; présentés comme de dangereux « récidivistes », ils ne seraient en fait, ajoute-t-on dans leur entourage, que des « boucs émissaires », des « otages » en quelque sorte, dont le sort doit faire réfléchir leurs éventuels émules dans la contestation.

Les prisonniers politiques en Tunisie auraient commencé, au début de mai, une grève de la faim pour obtenir que leurs conditions de détention soient améliorées. Plusieurs d'entre eux auraient subi, ces derniers mois, de graves sévices, et Amnesty International envisage de dépêcher sur place une commission médicale d'enquête.

Peut-on espérer qu'entre-temps, les autorités auront mis fin à ces méthodes, et corrigé certaines injustices, ne serait-ce que pour prévenir une redoutable cassure avec une partie de la jeunesse ?

Ph. H.

Le Monde Tunisie 11-5-74

• DIVERSES ORGANISATIONS DE GAUCHE FRANÇAISES protestent, dans un communiqué diffusé par l'Association des étudiants musulmans nord-africains, contre la répression du mouvement étudiant en Tunisie et, particulièrement, contre deux procès au cours desquels treize, puis vingt-sept étudiants ont été condamnés à des peines de prison (le Monde du 23 avril). Le communiqué est signé par les partis communiste et socialiste, le P.S.U., le SNE-Sup, la C.G.T., la C.F.D.T., l'Association des juristes démocrates et la Ligue des droits de l'homme.

grève de la faim à la maison de Tunisie

L'épreuve de force entamée il y a deux semaines par le gouvernement tunisien au sein de l'université risque vraisemblablement de déboucher sur une fermeture anticipée des facultés (1).

La grève, dont la légitimité a été reconnue par une assemblée de plus de 200 enseignants, est à présent totale et les arrestations d'étudiants se chiffrent par dizaines à Tunis et dans les grandes villes de l'intérieur.

Les étudiants réclament la tenue d'un congrès démocratique de leur syndicat, la sauvegarde des franchises universitaires et la libération de leurs camarades détenus (les 40 étudiants condamnés depuis la mi-avril, les 54 impliqués dans une affaire de « reconstitution de ligue dissoute » et la centaine de lycéens, étudiants et enseignants appréhendés dans le courant des deux dernières semaines).

A Paris, à l'issue d'une assemblée générale convoquée par le CAL-UGET le 28 avril, 17 étudiants tunisiens auxquels se sont joints deux étudiants iraniens et un travailleur tunisien, ont entamé une grève de la faim qui a duré neuf jours. Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue le 3 mai, les animateurs du CAL-UGET et les grévistes, auxquels René Dumont venait de rendre visite, ont expliqué le sens de leur initiative.

Cette grève de solidarité se fixait un double objectif : alerter, en dépit

du mur du silence de la presse, l'opinion démocratique française sur l'ampleur des luttes de la jeunesse et des travailleurs tunisiens (grève des dockers à Tunis et des ouvriers de l'usine de cellulose de Kasserine, etc.) et sur la vigueur de la répression qui sévit à l'université de Tunis. Il s'agissait par ailleurs de faire pression sur les autorités tunisiennes à Paris pour qu'elles reconnaissent le CAL-UGET, dont la reconversion et le regain d'activités sont indéniables, et pour qu'il soit mis un terme aux mesures arbitraires dont sont l'objet des étudiants et des travailleurs immigrés (retrait de passeports, brimades administratives, menaces, etc.). Le Comité tunisien d'information et de défense des victimes de la répression, l'Association des étudiants nord-africains (AEM-NAF), les étudiants palestiniens, les étudiants iraniens, le comité français de l'appel de Groix (du nom de l'île où Bourguiba avait été détenu), M<sup>me</sup> Michèle Bauvillard et Djellali, le candidat symbolique immigré, ont apporté, à l'occasion de cette conférence de presse, le témoignage de leur solidarité. Le représentant d'Amnesty International a annoncé que son organisation envisage d'envoyer à Tunis une commission médicale d'enquête à la suite des témoignages sur le recours systématique à la torture vis-à-vis des détenus politiques.

Mardi 7, à l'issue d'un important meeting, la grève a pris fin et une manifestation devant l'ambassade de Tunisie est prévue pour samedi.

le 9-15 Mai 74 A.H. 96 (1) Cf. PH n° 125 et 126.

# Appel des PROCÈS d'ÉTUDIANTS du 17 et 20 AVRIL

## Arrêts de la Cour d'Appel dans l'affaire des manifestations et des violences concernant des étudiants

Le Monde  
10-5-74

Tunisie

Le procès des 27 étudiants condamnés le 20 Avril dernier par le Tribunal Correctionnel à 6 mois et un an de prison, est venu hier devant la Cour d'Appel, présidée par M. Hédi Abdallah. En effet, aussi bien les inculpés (24 jeunes gens condamnés chacun à une peine d'un an et trois jeunes filles condamnées à 6 mois, deux autres

accusés ayant été acquittés) que le représentant du Ministère Public tous ont interjeté appel.

Arrêtés au cours des manifestations du 19 Avril dernier et déferés en justice, les inculpés répondent de plusieurs chefs d'inculpation dont notamment : rassemblement et manifestation sur la voie publique, désobéissance aux

représentants de l'ordre public, violences graves à leur rencontre dans l'exercice de leurs fonctions.

A l'audience de mardi, les inculpés ont été de nouveau interrogés par le président du Tribunal. Certains ont reconnu avoir suivi la manifestation sans y prendre part, d'autres ont affirmé avoir été arrêtés loin des lieux où celle-ci a eu lieu. A propos des slogans mentionnés dans les procès verbaux de l'enquête, les inculpés ont indiqué qu'ils les ont entendus; mais ne les ont pas criés eux-mêmes.

Notons que l'âge de tous les inculpés varie entre 19 et 24 ans.

Dans son réquisitoire, le représentant du Ministère Public, M. Mohamed Ghariani, s'en est tenu aux chefs d'inculpation et a demandé des peines plus sévères à l'encontre des inculpés.

De son côté la défense a souligné des points juridiques et de procédure. Evoquant l'article 15 de la loi du 24 Janvier 1969 (l'un des articles d'inculpation), les avocats ont souligné que les conditions édictées par celui-ci n'ont pas été appliquées au préalable avant l'arrestation des accusés. A propos des faits matériels, la défense a indiqué que la participation effective de ceux-ci aux manifestations n'a pas été prouvée de façon irréfutable.

La défense a demandé en conséquence l'infirmité du premier jugement et la relaxe des inculpés.

Au cours de la même journée, la Cour d'Appel a examiné l'affaire de cinq étudiants qui ont été condamnés par le Tribunal Correctionnel des peines variant de quatre à six mois de prison pour violences et séquestration d'un policier.

A l'audience, les accusés ont nié les faits qui leur sont reprochés. Dans son réquisitoire, le représentant du Ministère Public a demandé l'application des articles d'inculpation.

Après délibération, la Cour a prononcé des peines d'emprisonnement allant de 3 mois à un an et demi.

Notons d'autre part que le Tribunal correctionnel de Tunis présidé par M. Tahar Bouinaba a confirmé hier le jugement par défaut prononcé à l'encontre de Ahmed Ben Brahim Bel Haj, étudiant en première année de droit et en vertu duquel, celui-ci fut condamné à 4 mois d'emprisonnement.

Il convient de remarquer que le tribunal a confirmé la demande d'opposition quant à la forme et l'a rejeté quant au fond ordonnant par la même l'exécution immédiate de la peine.

M. H.

### LES PEINES D'UNE TRENTAINE D'ÉTUDIANTS CONTESTATAIRES SONT AGGRAVÉES EN APPEL.

Tunis (U.P.I.). — La cour d'appel de Tunis a examiné, mardi 7 mai, l'affaire des trente-deux étudiants qui avaient été condamnés, le mois dernier (le Monde du 23 avril) à des peines de six mois à un an de prison à la suite des troubles à l'université, rapporte mercredi l'agence Tunis Afrique Presse.

La cour a réduit de six à trois mois de prison les peines de trois étudiants. En revanche, celles de vingt-neuf étudiants ont été portées de un an à dix-huit mois de prison.

D'autre part, le tribunal correctionnel de Tunis a condamné mercredi Mme Radhia Haddad, députée à l'Assemblée nationale, membre du comité central du parti socialiste destourien et ancienne présidente de l'Union nationale des femmes de Tunisie, à quatre mois de prison avec sursis et à 100 dinars d'amende. Il lui était reproché d'avoir autorisé la dirigeante d'une section de l'organisation féminine (condamnée à six mois de prison avec sursis) à prélever, sans les comptabiliser, 120 dinars (1200 francs français) dans sa caisse pour des raisons familiales. La somme fut remboursée par la suite.

Une douzaine d'avocats assurèrent la défense de Mme Haddad et ont plaidé l'absence de délit. M. Bouzida, ancien bâtonnier d'Alger, a déclaré notamment dans sa plaidoirie que le dossier retenu contre l'accusée était « vide » et « indigne de ce que l'on appelle le bourguibisme et qui fait l'admiration de tous ».

## La PRESSE. 9 Mai 74

### PROCÈS de M<sup>me</sup> HADDAD

ancienne présidente de l'UNFT  
Députée à l'Assemblée Nationale.

Le Tribunal Correctionnel de Tunis présidé par M. Tahar Bouinaba a rendu, hier après-midi, son verdict dans l'affaire d'abus de confiance et de complicité dans laquelle sont inculpées Zakia Moussa, ancienne présidente de la section de l'UNFT de Bab Béat et Radhia Haddad ancienne présidente de l'UNFT. Le tribunal a condamné la première à 6 mois d'emprisonnement et la seconde à trois mois de la même peine. Les deux inculpées qui ont bénéficié du sursis ont été en outre condamnées, chacune, à une amende de 100 dinars.

Zakia Moussa s'était appropriée une somme de 120 dinars sur le produit de la vente des cartes d'adhésion de l'UNFT après accord de la section de inculpée Radhia Haddad.

Voir Le Monde.

La Presse le 9-5-74

→ Condamnation par défaut, car n'a pas eu de convocation.